



L'édito



En quelques heures, l'Assemblée nationale a révélé **deux visages opposés** :

Des débats apaisés et respectueux lors de l'examen et du vote de la proposition de loi FALORNI, portant à la fois sur les soins palliatifs et la fin de vie.

Même si 199 députés se sont opposés au texte sur le droit à mourir dans la dignité, les échanges ont été entourés d'humanité, de compréhension mutuelle, d'une très grande sagesse, montrant un très haut niveau de responsabilité de la part de tous mes collègues députés. J'espère qu'il en sera de même au Sénat. Il n'y a pas de raison d'en douter.

Duplomb et Falorni : deux salles, deux ambiances !

Pendant tous les débats, j'ai énormément pensé au docteur Antoine Mesnier qui avait accepté de venir animer mon premier atelier législatif citoyen sur la fin de vie. Atteint de la maladie de Charcot, Antoine est impatient du vote définitif de ce texte. Les malades, les familles, les médecins attendent ce texte qui crée un nouveau droit : celui de partir dignement.

Dans un même temps et au même moment, le rapporteur LR de la proposition de loi du sénateur LR Laurent DUPLOMB sur l'agriculture, a utilisé une « pirouette » de procédure parlementaire en faisant voter une Motion de renvoi en commission mixte paritaire pour éviter un débat parlementaire pourtant absolument nécessaire. Un **49-3 déguisé**, en quelque sorte, voté avec la complicité du gouvernement.

Ce texte est une nouvelle étape de l'offensive réactionnaire de la droite qui, face au vide et à l'impuissance totale de l'exécutif, fixe l'agenda idéologique de notre pays et fracture la société.

La loi DUPLOMB n'apporte aucune réponse pour protéger le revenu

des agriculteurs, pour renouveler les générations à travers une régulation foncière ou pour soutenir l'élevage.

Cette proposition de loi est à contretemps des urgences écologiques en remettant brutalement en cause l'indépendance de la science et la transition agroécologique, seul chemin pour concilier notre souveraineté alimentaire, le respect de la santé humaine et de l'environnement.

Le groupe socialiste, face à la situation de blocage, avait accepté que le débat puisse se tenir à l'Assemblée nationale avec la mise en place d'un temps législatif programmé pour permettre à l'ensemble des groupes politiques de faire valoir leurs positions sur des sujets aussi graves. **Cette solution de compromis proposée par le groupe socialiste a été rejetée par la droite et le centre.**

Il n'y aura pas de débat public sur des sujets majeurs : réintroduction des pesticides, megabassines, grandes fermes ...

Si cette manœuvre de procédure venait à se renouveler, nous serions face à une **très grave crise démocratique**.



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PPL* sur la fin de vie : le choix de mourir dans la dignité et sans souffrance

Le 27 mai dernier, j'ai voté en faveur des deux textes : relatifs aux soins palliatifs et à la fin de vie. En séance, je suis également intervenue pour rappeler l'affaire Bonnemaïson qui posait, en 2011 déjà, la difficulté vécue par un médecin face à une personne en fin de vie dont le pronostic vital est engagé.

- souffrir de douleurs réfractaires que rien ne peut soulager. Seule la personne concernée pourra en faire la demande et seulement si elle répond à tous les critères de manière cumulative. De plus, cette demande devra être validée par un collège de professionnels de santé. Nous avons veillé à ce que les critères soient stricts.

Garantir l'accès aux soins palliatifs sur tout le territoire

La première partie du texte concerne une condition essentielle : garantir l'accès aux soins palliatifs sur tout le territoire. Il était indispensable de commencer par cela. Une fois ces conditions posées, les députés ont travaillé à une ligne d'équilibre sur un nouveau droit d'aide à mourir.

Nous avons bien fixé les 5 conditions à remplir pour accéder à ce droit :

- être majeur,
- résider en France,
- disposer d'un consentement libre et éclairé,
- être atteint d'une maladie incurable en phase avancée ou terminale,

Inscrit dans un parcours de soins

Le texte voté par l'Assemblée nationale est équilibré car seuls les soignants volontaires, participeront à l'accompagnement de l'aide à mourir.

De plus, ce nouveau droit s'inscrit dans un parcours de soins à savoir : protéger, accompagner et garder la personne et sa volonté au centre du parcours de soins.

Je salue des débats sereins, respectueux et empreints de respect mutuel.

Ce texte renvoie chacun à sa conscience. Il crée un nouveau droit : la liberté de finir sa vie dignement, loin des souffrances.



[Lire la vidéo](#)

* PPL : Proposition de loi

Voyage interparlementaire à Varsovie : la protection des enfants doit être une priorité commune

J'étais très honorée de représenter à Varsovie en Pologne la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale à la Conférence réunissant tous les Parlements européens ayant pour thème : « Les défis de la sécurité sanitaire dans l'Union européenne ». La Pologne préside le Conseil de l'Union européenne jusqu'à fin juin et la présidence suivante sera assurée par le Danemark à compter du 1^{er} juillet prochain.

- la sécurité pharmaceutique ;
- les défis liés à l'addiction numérique chez les enfants et les jeunes ;
- les soins de santé préventifs.

Sur ces 3 sujets, l'approche européenne est essentielle et déterminante.

Je suis intervenue plus spécifiquement sur le sujet de l'addiction numérique des jeunes et adolescents.

[Lire la suite](#)

Tous les Etats de l'Union européenne étaient représentés lors de cette conférence orientée autour de 3 thèmes :



[Lire la vidéo de mon intervention](#)





Ciné-débat : « Bétharram, et après. Comment faire évoluer la loi ? » : un bilan unanime

EN CIRCONSCRIPTION

Le jeudi 29 mai, à Anglet, j'ai eu l'honneur d'organiser, avec mon équipe, un ciné-débat au cinéma MonCiné autour d'un film bouleversant réalisé par Éric Pinatel, ancien élève et victime des abus perpétrés au sein de l'institution de Bétharram. Ce moyen métrage puissant, sélectionné pour la 7ème édition du Festival du Film Social, aborde avec justesse et pudeur le cheminement long et douloureux des victimes d'agressions sexuelles vers la reconnaissance de leur statut et l'accès à la justice.

Ce film est un véritable outil de sensibilisation, un espace d'expression, un levier de réflexion sur ce que nous devons mettre en place, collectivement, pour protéger les enfants et accompagner les victimes. Plusieurs d'entre elles ont courageusement pris la parole lors

du débat, illustrant avec une dignité remarquable les nombreuses difficultés rencontrées : briser le silence, surmonter la culpabilité, trouver l'écoute, et enfin, porter plainte.

Une parole libérée, des solutions envisagées

Grâce, entre autres, à la participation engagée de Maître Lore Marguiraut, avocate au barreau de Pau, spécialisée dans le droit des victimes, nous avons pu explorer plusieurs pistes concrètes pour mieux prévenir et sanctionner les violences sexuelles sur mineurs : Faciliter et encourager la parole des enfants dès le plus jeune âge, en milieu scolaire, familial, sportif et associatif ; Informer systématiquement les enfants et leurs parents, partout où c'est possible, avec des supports adaptés ; Renforcer les sanctions et les peines complémentaires à l'encontre des auteurs de violences sexuelles ; Lever les délais de prescription pour les victimes mineures, afin de

leur permettre de porter plainte même à l'âge adulte.

Ces propositions s'inscrivent dans une volonté claire: ne plus jamais laisser les prédateurs dans l'ombre. La loi doit évoluer, mais la société aussi. Et cela commence par l'écoute et l'accompagnement des victimes.

Une mobilisation forte et nécessaire

Je tiens à remercier chaleureusement le directeur du cinéma MonCiné, Monsieur Couprie, pour son accueil et son engagement immédiat à diffuser ce film. Plus de 140 personnes ont assisté à cette projection – un jeudi ensoleillé, jour de l'Ascension – preuve que le sujet touche, questionne et mobilise. Merci également à Éric Pinatel, pour son courage et sa créativité, ainsi qu'à toutes les personnes victimes qui ont trouvé la force de témoigner ce soir-là. Vos paroles éclairent notre action. Elles nourrissent mon travail parlementaire, qui restera résolument tourné vers la protection de l'enfance.



Visite à Angeluko Ikastola : une rencontre pour mieux appréhender les besoins de nos établissements scolaires

Lundi 26 mai dernier, j'ai accompagné Monsieur le Recteur Jean-Marc Huart et Monsieur le directeur d'Académie Dominique MALROUX qui visitaient l'Angeluko Ikastola.

Sur place Monsieur le Recteur a pu découvrir l'apprentissage en langue basque, l'implication des enseignants et des parents et les méthodes pédagogiques de l'établissement situé à

Un vrai plaisir que d'assister en direct à un cours !

Ces visites de terrain sont essentielles pour mieux appréhender les besoins du territoire et en particulier les créations de postes.

C'est en ce sens qu'avec mes collègues parlementaires nous venons d'écrire à Madame la ministre Élisabeth Borne.



EN CIRCONSCRIPTION

Lundi 12 mai dernier j'étais invitée avec mon collègue député de la 6ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques, au Pôle psychiatrique adultes du Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) de Cam de Prats à Bayonne. Nous avons été reçus par une équipe de professionnels engagés.

Des équipements inadaptés aux besoins en soins psychiatriques

Cette rencontre avec l'équipe soignante de Cam de Prats a été pour nous l'occasion de se confronter à la réalité de la prise en charge psychiatrique sur le territoire.

À Bayonne, l'infrastructure est ancienne, tant sur le plan du bâti qu'au niveau des équipements permettant d'accompagner les patients.

Visite à Cam de Prats : situation d'urgence pour la prise en charge psychiatrique

De plus, le vieillissement actuel de la population (selon le Centre d'observation de la société française : « La part des plus de 60 ans a augmenté de 16 % à 28 % entre les années 1950 et 2024 ») associé aux besoins croissants en prise en charge en termes de santé mentale, rendent les équipements totalement inadaptés et inopérants. Le secteur psychiatrique public est SEUL à assurer les soins lors des prises en charge sans consentement des patients, alourdissant considérablement une charge déjà importante.

Une criante inégalité territoriale

Les professionnels rencontrés ce lundi lors de notre visite ont en effet mis en lumière l'inégalité territoriale à l'échelle du Pays basque.

Si la bande côtière des Pyrénées-Atlantiques demeure pourvue en équipements et en médecins psychiatres, la réalité de l'intérieur du Pays basque est toute autre ; un désert médical !

Le CLSM, au service de l'amélioration de la prise en charge

Pour sortir de cette situation d'urgence, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est l'organe qui définit les politiques locales à mener et, de façon concrète, les actions à mettre en œuvre pour améliorer la prise en charge des patients.

Ainsi, un projet immobilier ambitieux et nécessaire a d'ores et déjà été travaillé et réfléchi sérieusement par ses membres.

Ce projet est cohérent, adapté et, surtout, indispensable et urgent. Couplé à des opérations de logement il deviendrait soutenable financièrement.

Je tiens à remercier les équipes pour leur accueil. Nous avons été impressionnés par le dévouement et l'engagement total du personnel dans ce contexte, ainsi que par son professionnalisme et son humanisme dans un secteur de la santé publique abandonné depuis longtemps.



Visite du Centre Éducatif fermé Txingudi à Hendaye : un lieu essentiel à la prévention, l'inclusion et la réinsertion

Lundi 5 mai dernier, aux côtés de l'équipe de mon collègue Peio Dufau, député de la 6ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques, j'ai eu l'honneur de me rendre au Centre Éducatif fermé (CEF) Txingudi situé à HENDAYE; un lieu qui permet la prise en charge globale des mineurs placés soit sous contrôle judiciaire, d'un sursis, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Une équipe dévouée nous a accueillis

pour nous présenter la structure créée en décembre 2003. Cette dernière relève du contrôle de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Aquitaine Sud et sa gestion est confiée à l'association Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque (SEAPB). L'établissement accueille, dans sa capacité maximale, 12 jeunes garçons âgés de 16 à 18 ans.

[Lire la suite](#)



LU DANS LA PRESSE



Ciné-débat "Bétharram, et après"

Pyrénées-Atlantiques : Ciné-débat à Anglet autour de l'affaire Bétharram et l'évolution de la loi sur la prescription

Accueil • Pyrénées-Atlantiques • Anglet

Par Suboutlet
Publié le 26/05/2023 à 19h03
Mis à jour le 27/05/2023 à 19h32

Monciné accueille une soirée spéciale avec le réalisateur Eric Pinatel pour discuter de son film « James Hadley porte plainte » et des suites de l'affaire Bétharram.

[Lire la suite](#)

Affaire Bétharram : le recueil de la parole et la suppression de la prescription, grandes priorités des victimes

Accueil • Fats divers • Affaire Bétharram

Un ciné-débat était organisé par la députée Colette Capdevielle, jeudi 29 mai à Monciné à Anglet. Les thématiques portaient sur la libération de la parole et de l'évolution de la loi.

[Lire la suite](#)

Affaire Bétharram : un ciné-débat pour penser l'après

Un moyen-métrage qui raconte les difficultés à se considérer comme victime et à témoigner. « James Hadley porte plainte », d'Eric Pinatel, sera présenté à Monciné à Anglet le 29 mai à 19 heures à l'occasion d'un débat sur l'affaire Bétharram.

Plus qu'un métier. PLUS QU'UN MÉTIER. LA PRESSE INDÉPENDANTE EST INDISPENSABLE À LA DÉFENSE DES VALEURS DÉMOCRATIQUES. CLIQUEZ ICI

[Lire la suite](#)

[LIRE LA SUITE](#)

[LIRE LA SUITE](#)

Institution

Batera se recentre sur une revendication : la collectivité territoriale à statut particulier

PODCAST - La plateforme citoyenne a tenu son assemblée générale de refondation, samedi 10 mai, à Espelette. Elle s'engage dans une nouvelle phase de mobilisation en faveur d'une évolution institutionnelle au Pays Basque Nord.

Batera se recentre sur une revendication : la collectivité territoriale à statut particulier

Plus qu'un métier. PLUS QU'UN MÉTIER. LA PRESSE INDÉPENDANTE EST INDISPENSABLE À LA DÉFENSE DES VALEURS DÉMOCRATIQUES. CLIQUEZ ICI

[Lire la suite](#)

Fin de vie

« La société est prête » : les députés basques et béarnais expliquent leurs votes sur la fin de vie et les soins palliatifs

Accueil • Société

Interrogés par « Sud Ouest » les députés des six circonscriptions des Pyrénées-Atlantiques livrent leur position sur les propositions de loi concernant les soins palliatifs et la fin de vie soumis à l'Assemblée, ce mardi 27 mai.

[Lire la suite](#)

[LIRE LA SUITE](#)

Enseignement

Pays basque : première visite d'un recteur dans une ikastola sur fond de bataille des postes

Accueil • Pyrénées-Atlantiques • Pays Basque

Jean-Marc Huart, le recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, a visité l'ikastola d'Anglet, lundi, en début d'après-midi.

Jean-Marc Huart a visité des établissements d'enseignement en basque, lundi, dont une ikastola. Il n'a pas accédé aux demandes de postes en plus de la titularisation Saaska. Mais le recteur a ouvert la possibilité d'heures supplémentaires en fonctions des effectifs à la rentrée, dans les collèges immersifs.

[Lire la suite](#)

[LIRE LA SUITE](#)



EN
IMAGES

Conférence interparlementaire de Varsovie



La Pologne préside le Conseil de l'Union européenne jusqu'à fin juin. La présidence suivante sera assurée par le Danemark à compter du 1er juillet prochain.



140 personnes ont fait le déplacement à Monciné Anglet, jeudi 29 mai, lors du ciné-débat « *Bétharram, et après. Comment faire évoluer la loi ?* ».



Visite à l'ikastola d'Anglet : l'occasion de mettre en lumière les bénéfices de l'enseignement bilingue.

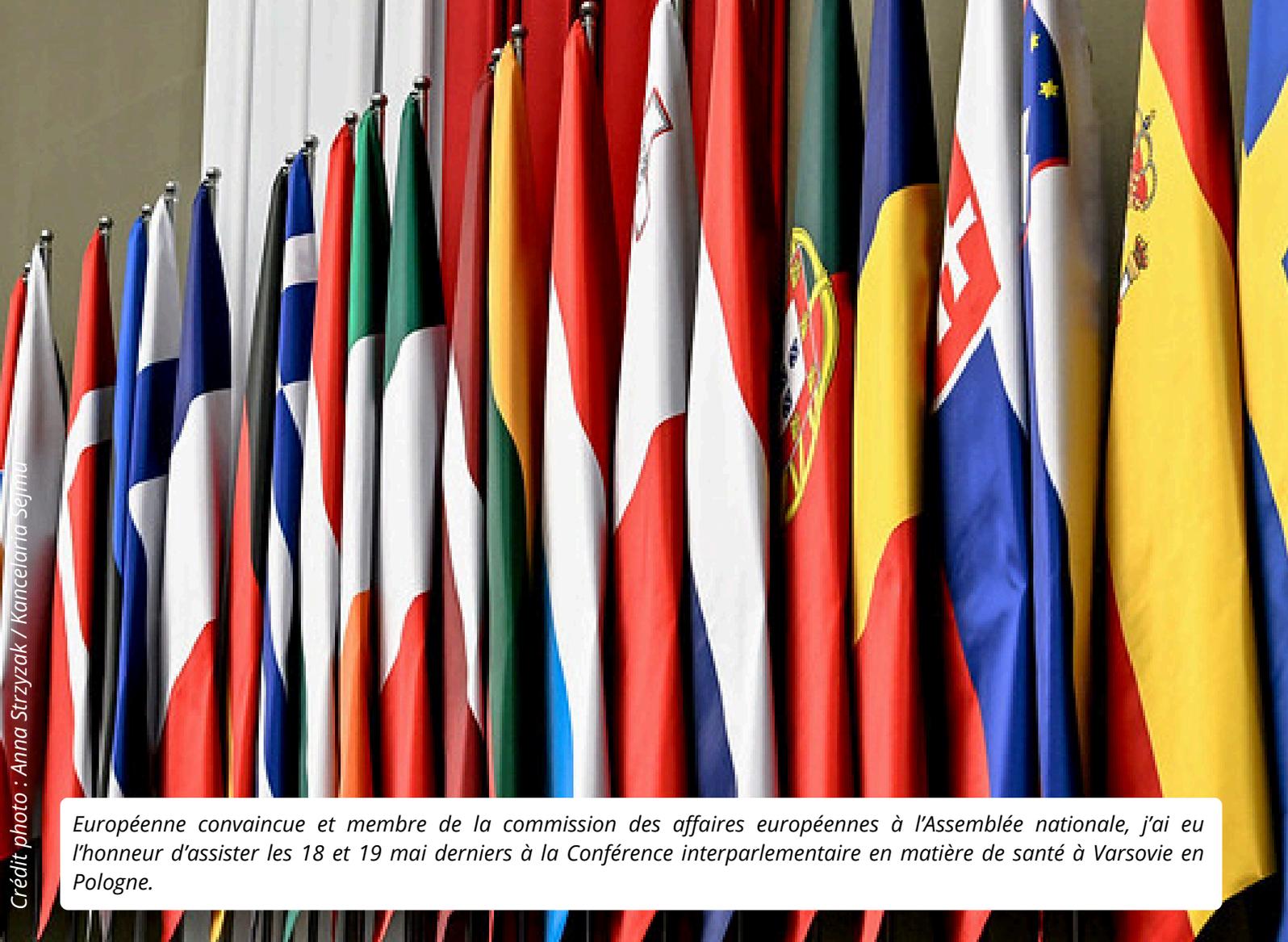


Le 15 mai, j'étais invitée au festival UNIQUES à Anglet, un événement qui célébrait les innovations sociales.



Cérémonie
commémorative
du 8 mai 1945

Avec Madame la 1^{ère} adjointe d'Ansbach (Allemagne) et Sandrine Derville, Vice Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Européenne convaincue et membre de la commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale, j'ai eu l'honneur d'assister les 18 et 19 mai derniers à la Conférence interparlementaire en matière de santé à Varsovie en Pologne.

POUR ME CONTACTER



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr